

COTISATION ANNUELLE

- La cotisation annuelle est actuellement fixée à 26€
- Pour l'adhésion du conjoint d'un membre BNPP (retraité ou en activité) de l'ADR, la cotisation est réduite de moitié au titre de l'année en cours, soit 13€
L'année suivante une cotisation Couple unique au tarif préférentiel (cotisation pleine +1/2 cotisation, soit 39€) sera prélevée.
- Dans le cas d'adhésions simultanées de 2 conjoints la cotisation Couple unique est appliquée :
 - au tarif préférentiel pour un couple BNPP (39€)
 - au tarif plein (2 cotisations) pour un couple extérieur à la BNPP (52€)

VOS CENTRES D'INTERETS VIS-A-VIS DE DE L'ADR

- Réunions entre adhérents :
- Sorties :
- Guidées :
 - Spectacles :
 - Billetterie :
 - Randonnées :
 - Rallye Pédestre :
 - Autres (à préciser) :
 - Conférences :
- Formation Informatique :
- Généalogie :
- Voyages :
- Bénévolat au sein de l'ADR (gestion, animation....) :
- Ponctuel :
 - Fréquent :
- Bénévolat au sein d'autres associations (à caractère éducatif, social ou économique) :
- BCS :
 - Autres :

Les informations recueillies dans le présent document et le mandat ne seront utilisés par l'ADR que pour les seules nécessités de la gestion interne, de l'annuaire des adhérents ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Elles pourront donner lieu à l'exercice par l'adhérent des droits d'accès d'opposition et de rectification, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, par l'intermédiaire des services ayant recueilli les présentes informations.